

A Romainville, les déchets en question

LAMIA BARBOT ([HTTPS://WWW.LESECHOS.FR/JOURNALISTES/INDEX.PHP?ID=9771](https://www.lesechos.fr/journalistes/index.php?id=9771)) | Le 14/06 à 06:00



chauffage. - Photo Sycotm / 4Vents

L'avenir du centre de tri de la ville fait l'objet de nombreuses polémiques. Incinérateur ou chaufferie ? Rien n'est encore tranché.

Le centre de transfert et de [tri \(https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_tri.html#xtor=SEC-3168\)](https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_tri.html#xtor=SEC-3168) des déchets de Romainville continue d'agiter les esprits. Après le projet d'usine de traitement par méthanisation (retoqué par le tribunal administratif fin 2013), c'est un projet de chaufferie qui crée aujourd'hui la polémique. Ce site,

historiquement propriété de la ville de Paris et affecté à la gestion des déchets ménagers, a été reconstruit en 1993. Le centre de Romainville trie les déchets issus des collectes sélectives multimatériaux et transfère les ordures ménagères non recyclables vers l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine (94) et la décharge de Claye-Souilly (77). Le Syndicat de traitement des ordures ménagères (Syctom) souhaite moderniser Romainville et l'agrandir vers Bobigny. Dans ce cadre, la question du devenir des déchets résiduels se pose. Soit la modernisation se limite à l'adoption d'un mode de transport plus écologique vers les incinérateurs (fluvial via le canal de l'Ourcq plutôt que par camions). Soit elle prend un tour plus radical : le traitement sur place, à Romainville, des déchets résiduels non recyclables. « *Le territoire d'Est Ensemble doit prendre sa part de responsabilité et rentrer dans une logique de solidarité territoriale de traitement des déchets* », estime Pierre Hirtzberger, directeur général des services techniques du Syctom.

Oppositions locales

Deux solutions sont proposées pour gérer localement ces déchets résiduels. La première consisterait à les utiliser pour fabriquer à Romainville même du combustible solide de récupération (CSR). Ce combustible de nouvelle génération, qui émerge à peine en France, se présente sous la forme de granulés noirâtres. Il provient de la déshydratation des déchets ultimes, ce qui permet d'éviter leur enfouissement en décharge ou leur envoi en incinérateur. Le CSR peut être utilisé comme combustible alternatif par les chaudières ou les chaufferies à condition que ces dernières soient équipées de filtres à fumée adéquats. Le CSR doit participer à terme à la politique d'indépendance énergétique française ainsi qu'au « zéro enfouissement en décharge » ambitionné par Ségolène Royal. Le Syctom envisage même d'utiliser directement le CSR sur place dans une chaufferie compatible pour alimenter un réseau de chaleur urbain sur les communes de Romainville, Pantin et Les Lilas.

Mais la population locale est vent debout contre le projet, y voyant un incinérateur déguisé. « *C'est absurde de brûler des déchets pour chauffer*, estime François Mouthon, président de l'association de riverains opposés au projet (Arivem). *C'est le moyen qu'ils ont trouvé pour justifier la construction d'un incinérateur.* » Le Syctom se défend d'avancer masqué : il n'y aura de toute façon pas d'incinérateur à Romainville. « *Ce n'est pas du tout la même chose, le CSR est une filière en développement en France, et une chaufferie au CSR est bien plus sécurisée et performante qu'un incinérateur* », répond Pierre Hirtzberger, qui note toutefois que le conseil territorial d'Est Ensemble s'est prononcé contre cette solution.

Car le syndicat doit aussi faire face à l'opposition des élus. Ils se sont prononcés contre le projet de chaufferie à Romainville. « *Il y a dix ans, un réseau de chaleur urbain aurait été une bonne solution, mais aujourd'hui, les nouvelles constructions (logements comme bureaux) sont déjà autonomes en énergie* », ajoute Corinne Valls, maire de Romainville, autre opposante au projet de chaufferie. « *Les travaux de génie civil pour modifier le mode de chauffage seraient nécessairement très importants* », précise-t-elle en assurant que plusieurs sites équipés d'incinérateurs seraient sous-utilisés.

Quant à la simple production de CSR sur le site avant son utilisation comme combustible ailleurs (un scénario qui n'impliquerait qu'une déshydratation et aucune combustion donc pas d'émission de fumées), les élus sont réservés et « *attendent des éléments techniques précis sur cet aspect du projet afin de juger de son opportunité* », selon la note de positionnement adoptée en conseil de territoire le 23 mai.

« *Le problème n'est pas pris dans le bon sens. Il faut faire des investissements en amont pour produire moins de déchets* », estime, au nom des riverains, François Mouthon. Multiplier la collecte de biodéchets, pousser les habitants au tri efficace, réduire les emballages, imposer aux cantines scolaires et aux supermarchés de respecter la loi... « *C'est avec ces alternatives qu'on produira moins de déchets et donc qu'on réduira le nombre de déchets à transformer.* »

Une réunion publique est prévue le 5 juillet. « *Une diffusion tardive* », selon les détracteurs du projet qui reprochent au Sycotm de différer volontairement la présentation du plan à la population.

À NOTER

Le Sycotm traite et valorise les déchets de 84 communes de cinq départements franciliens - la moitié de la population d'Ile-de-France -, ce qui représente 2,3 millions de déchets traités.

Lamia Barbot

[@LamiaBarbot](https://twitter.com/LamiaBarbot) (<https://twitter.com/LamiaBarbot>) 

